

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE RUMIGNY
80680 RUMIGNY**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 NOVEMBRE 2024

La réunion débute à 18h00 sous la présidence du maire, M. Dominique EVRARD.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Dominique EVRARD, Mmes Marie-Claude BOUTIN, M. Éric LECUYER, Mmes Florence MESSIO, Céline BETHOUART Dominique SCHAEVERBEKE, M.M. Jean-Baptiste CARON, Pierre FERCHAUD, Mme Christine BRULÉ, MM. Gérard ADT, Frédéric SAPART, Mme Véronique DUQUESNE

Sont absents, excusés :

Mme Nadine RUELLE

Sont absents, excusés et représentés :

M. Nicolas BINOIST qui a donné pouvoir à M. Gérard ADT
Mme Graziella GRENON qui a donné pouvoir à M. Pierre FERCHAUD

Le conseil municipal désigne Marie-Claude BOUTIN secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR

2024-40 DISSOLUTION DU SISA

2024-41 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

2024-42 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ELECTRICITE

2024-43 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -
TELECOMMUNICATION

2024-44 AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER ET LIQUIDER LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT

2024-45 PROJET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE –
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES
TERRITOIRES RURAUX 2025 (DETR)

2024-46 PROJET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE –
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA SOMME

2024-47 PROJET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE –
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

2024-48 PROJET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE –
MAITRISE D'OEUVRE

2024-49 ACHAT D'UNE REMORQUE

2024-50 REFECTON DE VOIRIES – ETUDE DES DEVIS COLAS

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le procès-verbal est approuvé par les membres présents.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Madame Brassart, architecte, est venue le 18 septembre effectuer des relevés pour étudier la rénovation des sanitaires de l'école.
- Les travaux de réfection des « cache moineaux » de la Mairie et de l'école ont été évalués à 9671,18 € HT.
- Les travaux de remplacement de la toiture du local de rangement de l'école (sous le préau) ont été évalués à 5601,53 € HT. Une déclaration de travaux a été établie.
- Les travaux de démoissage des toitures de la Mairie et de l'école ont été évalués à 19 528,25 € HT.
- L'avenant à la convention de remboursement passée avec Amiens Métropole a été validé lors du dernier conseil d'Amiens Métropole.
- Madame Nadine RUELLE, première adjointe, rencontre de graves problèmes de santé. Monsieur le Maire questionne le conseil municipal sur l'exercice des missions qui relèvent de sa délégation.
- L'effacement des réseaux rue de Saint Fuscien est évaluée à 176 472,00 € HT avec une participation de la commune à hauteur de 104 538,00 € HT.
- Le gouvernement prévoit de ponctionner les collectivités à hauteur de 2 milliards d'euros.
- Les prévisions d'effectifs de l'école pour la rentrée de septembre sont de 114 enfants.
- Le chauffage de l'école est tombé en panne la semaine dernière. Une réparation provisoire a été effectuée et un entretien est programmé.
- Les contrats d'assurance des bâtiments et véhicules de la commune ont été transférés auprès de l'agence AXA à Conty afin de réaliser une économie de 3400,00 €/an (à compter du 01/01/2025).

2024-40 DISSOLUTION DU SISA

Le jeudi 24 octobre dernier, le comité syndical du SISA, a voté la dissolution du syndicat à compter du 31 décembre 2024 et la reprise de sa compétence (fonctionnement et gestion d'un service de soins infirmiers à domicile) par les services de l'EPSoMs à compter du 1^{er} janvier 2025.

Comme indiqué dans la délibération du comité, « ce transfert d'activité est nécessaire afin de répondre aux réformes des services autonomie à domicile, de maintenir les emplois des agents du SISA et l'activité du service sur le territoire. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par voix pour et voix contre, approuve le transfert de la compétence du SISA à l'EPSoMs et sa dissolution.

2024-41 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant l'avancement de grade d'un Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par voix pour et voix contre, décide d'approuver le tableau des effectifs modifié comme suit avec effet au 1^{er} octobre 2024 :

Cadres d'emplois	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative Adjoint Administratif Territorial de 2 ^{ème} classe (exerçant les fonctions de secrétaire de mairie)	1 à raison de 20 h hebdomadaires
Filière technique Adjoint Technique Principal Territorial de 2 ^{ème} classe	1 à raison de 35 h hebdomadaires
Filière technique Adjoint Technique Principal Territorial de 1 ^{ère} classe	1 à raison de 35 h hebdomadaires

2024-42 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ELECTRICITE

Vu le décret 2002-409 du 26 mars 2002 portant notification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ~~par voix pour et voix contre~~, décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité au taux maximum pour un montant de 239,00 € pour l'année 2024.

2024-43 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – TELECOMMUNICATION

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 fixant la règle de calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de télécommunication,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ~~par voix pour et voix contre~~, décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de télécommunication pour l'année 2024 à :

Artère aérienne : 1,347 km x 64,36 €/km = 86,69 €

Artère souterraine : 2,811 x 48,27 € = 135,69 €

Soit un total de 222,38 €

2024-44 AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER ET LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : *'Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »*

Le montant budgétisé en dépenses d'investissement sur le budget 2024 est de 174 089,81 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 44 772,45 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 44 772,45 €.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-1 du CGCT, l'autorisation doit préciser « le montant et l'affectation des crédits ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ~~par voix pour et voix contre,~~ décide d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement : au chapitre 21, compte 2138 : 44 772,45 €.

2024-45 PROJET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2025 (DETR)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser en 2025 l'aménagement de la place de la mairie et de la rue d'Hébécourt.

Cet aménagement est évalué à 94583,12 € HT, soit 113 499,74 € TTC auxquels s'ajoute le coût de la maîtrise d'œuvre assurée par Amiens Métropole soit 8968,25 € HT (10 761,90 € TTC), soit un total de 103 551,37 € HT (124 261,64 € TTC).

Afin de pouvoir déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) avant le 17 janvier 2025, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'en approuver le plan de financement.

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ~~par voix pour et voix contre,~~ décide :

- de réaliser l'aménagement de la place de la mairie pour un montant de 94 583,12 € HT ;
- de solliciter une aide de 36 242,98 € (35% du montant HT) de l'Etat (DETR) ;
- de porter la dépense totale à son budget.
- d'arrêter ainsi le plan de financement :

- Subvention Etat DETR : 36 242,98 €
- Subvention Etat DSIL : néant
- Subvention Conseil Départemental : 41 420,55 € (réponse attendue)
- Subvention de la région : 10 000 € (réponse attendue)
- Autres : néant
- Part revenant au maître d'ouvrage : 15 887,84 €
- Fonds propres : 15 887,84 € et la TVA 20 710,27 €

**2024-46 PROJET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE –
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA SOMME – FONDS
D'APPUI AUX COMMUNES**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser en 2025 l'aménagement de la place de la mairie et de la rue d'Hébécourt.

Cet aménagement est évalué à 94583,12 € HT, soit 113 499,74 € TTC auxquels s'ajoute le coût de la maîtrise d'œuvre assurée par Amiens Métropole soit 8968,25 € HT (10 761,90 € TTC), soit un total de 103 551,37 € HT (124 261,64 € TTC).

Afin de pouvoir déposer une demande de subvention au titre du fonds d'appui aux communes avant le 31 décembre 2024, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'en approuver le plan de financement.

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ~~par voix pour et voix contre~~, décide :

- de réaliser l'aménagement de la place de la mairie pour un montant de 94 583,12 € HT ;
- de solliciter une aide de 41 420, 55 € (40% du montant HT);
- de porter la dépense totale à son budget.
- d'arrêter ainsi le plan de financement :
- Subvention Etat DETR : 36 242,98 € (réponse attendue)
- Subvention Etat DSIL : néant
- Subvention Conseil Départemental : 41 420, 55 €
- Subvention Travaux d'Intérêt Local obtenue en 2024 : néant pour ce projet
- Subvention de la région : 10 000 € (réponse attendue)
- Autres : néant
- Part revenant au maître d'ouvrage : 15 887,84 €
- Fonds propres : 15 887,84 € et la TVA 20 710,27 €

**2024-47 PROJET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE –
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE – FONDS
D'APPUI AUX PROJETS LOCAUX**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser en 2025 l'aménagement de la place de la mairie et de la rue d'Hébécourt.

Cet aménagement est évalué à 94583,12 € HT, soit 113 499,74 € TTC auxquels s'ajoute le coût de la maîtrise d'œuvre assurée par Amiens Métropole soit 8968,25 € HT (10 761,90 € TTC), soit un total de 103 551,37 € HT (124 261,64 € TTC).

Afin de pouvoir déposer une demande de subvention au titre du fonds d'appui aux projets locaux des communes rurales des Hauts-de-France (FAPL) dès mi-décembre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'en approuver le plan de financement.

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ~~par~~ **voix pour et voix contre**, décide :

- de réaliser l'aménagement de la place de la mairie pour un montant de 94 583,12 € HT ;
- de solliciter une aide de 41 420, 55 € (40% du montant HT);
- de porter la dépense totale à son budget.
- d'arrêter ainsi le plan de financement :
- Subvention Etat DETR : 36 242,98 € (réponse attendue)
- Subvention Etat DSIL : néant
- Subvention Conseil Départemental : 41 420, 55 € (réponse attendue)
- Subvention Travaux d'Intérêt Local obtenue en 2024 : néant pour ce projet
- Subvention de la région : 10 000 €
- Autres : néant
- Part revenant au maître d'ouvrage : 15 887,84 €
- Fonds propres : 15 887,84 € et la TVA 20 710,27 €

**2024-48 PROJET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE –
MAITRISE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser en 2025 l'aménagement de la place de la mairie et de la rue d'Hébécourt.

Afin d'étudier les travaux nécessaires, il informe le conseil municipal du montant estimé de la maîtrise d'œuvre par Amiens Métropole qui s'élève à 8968,25 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ~~par~~ **voix pour et voix contre**, approuve le montant de la maîtrise d'œuvre par Amiens Métropole.

2024-49 ACHAT D'UNE REMORQUE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir une remorque avec ridelles grillagées afin de transporter les tontes de pelouses depuis les terrains communaux jusqu'à la plateforme de déchets verts.

Il présente le devis qui s'élève à 4 599,17 € HT (5 519€ TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ~~par voix pour~~ et ~~voix contre~~, décide de procéder à l'acquisition de cette remorque.

2024-50 REFECTION DE VOIRIES – ETUDE DES DEVIS COLAS

L'entreprise COLAS, suite à un rendez-vous le 12 juillet dernier, a fourni à la commune les devis pour la réfection de la voirie sur différents secteurs de la commune :

- rue d'Amiens en totalité pour 33 947,58 € HT (40 737,10 € TTC)
- rue d'Oresmaux jusqu'à l'entrée du terrain communal pour 9 513,40 € HT (11 416,08 € TTC)
- la partie de la VC Saint Sauflieu Grattepanche nous appartenant pour 15 863,53 € HT (19 036,24 €

TTC)

Monsieur le Maire présente les différents devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ~~par voix pour~~ et ~~voix contre~~, décide : *la réalisation des trois chantiers*.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à *19h25*

Madame Marie-Claude BOUTIN
Secrétaire de séance



Monsieur Dominique EVRARD
Maire



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR

- 2024-40 DISSOLUTION DU SISA
- 2024-41 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 2024-42 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ELECTRICITE
- 2024-43 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TELECOMMUNICATION
- 2024-44 AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER ET LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
- 2024-45 PROJET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2025 (DETR)
- 2024-46 PROJET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA SOMME
- 2024-47 PROJET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE
- 2024-48 PROJET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE - MAITRISE D'OEUVRE
- 2024-49 ACHAT D'UNE REMORQUE
- 2024-50 REFECTION DE VOIRIES - ETUDE DES DEVIS COLAS

Conseillers présents :

~~Mme Nadine RUELLE, 1ère adjointe~~
Mme Marie-Claude BOUTIN, 2ème adjointe
M. Éric LECUYER, 3ème adjoint
Mme Florence MESSIO
Mme Céline BETHOUART
Mme Dominique SCHAEVERBEKE
M. Jean-Baptiste CARON
M. Pierre FERCHAUD
Mme Christine BRULÉ
M. Gérard ADT
M. Frédéric SAPART
Mme Véronique DUQUESNE

Conseillers absents excusés :

M. Nicolas BINOIST qui a donné pouvoir à M. Gérard ADT
Mme Graziella GRENON qui a donné pouvoir à M. Pierre FERCHAUD
Mme Nadine RUELLE

Conseillers absents, excusés et représentés :

Madame Marie-Claude BOUTIN
Secrétaire de séance



Monsieur Dominique EVRARD
Maire

